

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Présents : Jacques BIDALUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Adèle COSTE - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Fanny FULLOY- Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER - Bernard VINQUOY-

Absents excusés : Claudine PERTUISOT

Secrétaire : Jacques BIDALUN

**D/ 12-03-23 Modification de statuts de la Communauté de communes Médoc Atlantique**

Par délibération en date du 10 novembre 2022, la communauté de communes Médoc Atlantique a approuvé le nouveau projet de statuts de la communauté de communes Médoc Atlantique, portant sur la compétence déléguée de transport scolaire et sur la mention du service de gestion comptable.

L'exercice de la compétence transport scolaire est encadré pour la communauté de communes au moyen d'une convention de délégation signée avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le service de gestion comptable fait l'objet d'un nouvel article où il est précisé que la communauté de communes dépend du service de gestion comptable de Pauillac.

Par ailleurs, les services de l'Etat souhaitent :

- D'une part, un alignement strict de la rédaction de la compétence obligatoire « développement économique » sur la lettre de l'article L. 5214-16 du CGCT,
- D'autre part, le maintien d'une distinction entre les compétences supplémentaires prévues par la loi et les compétences facultatives choisies par l'intercommunalité,
- Enfin, l'adjonction d'un article relatif à la restitution de compétences.

En outre, les services préfectoraux demandent la suppression de toutes références aux délibérations définissant l'intérêt communautaire dans les statuts.

Dans ce cadre, le conseil municipal du Verdon-sur-Mer est invité à émettre un avis sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts
- AUTORISE M. le Maire à notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes Médoc Atlantique

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

Jacques BIDALUN



**La secrétaire de séance**

Jacques BIDALUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

publié le 16.03.23

13 MARS 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

**Présents** : Jacques BIDLUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Adèle COSTE - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Fanny FULLOY- Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER - Bernard VINQUOY–

**Absents excusés** : Claudine PERTUISOT

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 13-03-23 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget Principal –  
Année 2022** (rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

  
Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

  
Jacques BIDLUN

*publié le 16.03.23*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

**Présents** : Jacques BIDLUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Adèle COSTE - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Fanny FULLOY- Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER - Bernard VINQUOY–

**Absents excusés** : Claudine PERTUISOT

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 14-03-23 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget eau et assainissement 2022** (rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

Jacques BIDLUN

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

13 MARS 2023

Publié le 6.03.23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

**Présents** : Jacques BIDLUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Adèle COSTE - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Fanny FULLOY- Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER - Bernard VINQUOY–

**Absents excusés** : Claudine PERTUISOT

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/ 15-03-23 : Approbation du COMPTE DE GESTION du Budget SPANC 2022**  
(rapporteur M. le Maire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDLUN



Le Secrétaire,

Jacques BIDLUN  
Avisé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

13 MARS 2023

publié le 16.03.23

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Votes : CONTRE : 0 - POUR : 13

Date de convocation : 28 février 2023

**Séance du 6 mars 2023 à 19h00**

Le Conseil Municipal élit M. Bernard AUGEARD Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jacques BIDLALUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés				1 716 537.27 €	- €	1 716 537.27 €
Opérations de l'exercice	1 775 453.20 €	2 566 765.60 €	649 238.79 €	1 083 493.72 €	2 424 691.99 €	3 650 259.32 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 775 453.20 €</b>	<b>2 566 765.60 €</b>	<b>649 238.79 €</b>	<b>2 800 030.99 €</b>	<b>2 424 691.99 €</b>	<b>5 366 796.59 €</b>
Résultats de clôture		791 312.40 €		2 150 792.20 €	- €	2 942 104.60 €
Restes à réaliser			343 643.70 €	90 650.00 €	343 643.70 €	90 650.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 775 453.20 €</b>	<b>2 566 765.60 €</b>	<b>992 882.49 €</b>	<b>2 890 680.99 €</b>	<b>2 768 335.69 €</b>	<b>5 457 446.59 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>791 312.40 €</b>		<b>1 897 798.50 €</b>		<b>2 689 110.90 €</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGEARD – Francis CAUDERLIER – Marie-Christine LARTIGAU – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Pascal GUILLET - Pauline PAUTHIER



**Le Président et secrétaire de séance**  
*Bernard AUGEARD*  
**Bernard AUGEARD**

13 MARS 2023

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

D/17-03-23

33 | 4 | 46 | 544

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Procurations : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
Votes : CONTRE : 0 - POUR : 13  
Date de convocation : 28 février 2023

Le Conseil Municipal élit M. Bernard AUGÉARD Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jacques BIDLUN, Maire, qui quitte la salle au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

**Séance du 6 mars 2023 à 19h00**

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		197 415.95 €		187 856.21 €	- €	385 272.16 €
Opérations de l'exercice	278 252.74 €	333 201.89 €	149 504.59 €	173 075.60 €	427 757.33 €	506 277.49 €
TOTAUX	278 252.74 €	530 617.84 €	149 504.59 €	360 931.81 €	427 757.33 €	891 549.65 €
Résultats de clôture		252 365.10 €		211 427.22 €	- €	463 792.32 €
Restes à réaliser			115 315.80 €	50 520.00 €	115 315.80 €	50 520.00 €
TOTAUX CUMULES	278 252.74 €	530 617.84 €	264 820.39 €	411 451.81 €	543 073.13 €	942 069.65 €
RESULTATS DEFINITIFS		<b>252 365.10 €</b>		<b>146 631.42 €</b>		<b>398 996.52 €</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2022

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Francis CAUDERLIER – Marie-Christine LARTIGAU – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER



**Le Président et secrétaire de séance**

*(Signature)*  
**Bernard AUGÉARD**

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

**13 MARS 2023**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SPANC

Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 13  
 Procurations : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 13  
 Votes : CONTRE : 0 - POUR : 13  
 Date de convocation : 28 février 2023

33 | 4 | 46 | 544

Séance du 6 mars 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Bernard AUGÉARD, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Jacques BIDALUN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		7 359.50 €				7 359.50 €
Opérations de l'exercice	947.79 €	1 127.84 €			947.79 €	1 127.84 €
TOTAUX	947.79 €	8 487.34 €			947.79 €	8 487.34 €
Résultats de clôture		7 539.55 €				7 539.55 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		7 539.55 €				7 539.55 €
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>7 539.55 €</b>				<b>7 539.55 €</b>

### COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2022

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations Christine GRASS – Bernard ESCHENBRENNER – Adèle COSTE – Alain PONTENS – Bernard AUGÉARD – Francis CAUDERLIER – Marie-Christine LARTIGAU – Fanny FULLOY – Alain DALMAZZO – Emilie ENNELIN – Bernard VINQUOY – Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du



  
Bernard AUGÉARD

**Le Président et secrétaire de séance**

13 MARS 2023

publié le 16.03.23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Présents : Jacques BIDALUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Adèle COSTE - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Fanny FULLOY- Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER - Bernard VINQUOY–

Absents excusés : Claudine PERTUISOT

Secrétaire : Jacques BIDALUN

**D/ 19-03-23 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL**

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent	791.312,40 €
	<del>déficit</del>	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	0 €
	<del>déficit</del>	
<b>Résultat de clôture à affecter (A1)</b>	<b>excédent</b>	<b>791.312,40 €</b>
(A2)	<del>déficit</del>	

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	434.254,93 €
	<del>Déficit</del>	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	1.716.537,27 €
	<del>Déficit</del>	
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>excédent</b>	<b>2.150.792,20 €</b>
	<del>Déficit</del>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		343.643,70 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		90.650,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 252.993,70 €</b>

**(B) Besoin réel de financement**

**Excédent (+) réel de financement** align="right">**1.897.798,50 €**

**→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

**Résultat excédentaire (A1)** align="right">**784.303,72 €**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) align="right">0 €

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) align="right">0 €

**SOUS-TOTAL** align="right">0 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+ 1) align="right">791.312,40 €

**TOTAL (A1)** align="right">**791.312,40 €**

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002) align="right">0 €

**→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 791.312,40 €	D001 : solde d'exécution N-1 : €	R001 : solde d'exécution N-1 : 2.150.792,20 € R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jacques BIDALUN



Le Secrétaire,

Jacques BIDALUN



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

**Présents** : Jacques BIDALUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Adèle COSTE - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Fanny FULLOY- Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET – Pauline PAUTHIER - Bernard VINQUOY-

**Absents excusés** : Claudine PERTUISOT

**Secrétaire** : Jacques BIDALUN

**D/ 20-03-23 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques BIDALUN, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit

**→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	excédent	54.949,15 €
	déficit	//////
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent	197.415,95 €
	déficit	//////
<b>Résultat de clôture à affecter (A1)</b>	<b>excédent</b>	<b>252.365,10 €</b>
(A2)	déficit	//////

**→ Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	23.571,01 €
	déficit	//////
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent	187.856,21 €
	déficit	//////
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>excédent</b>	<b>211.427,22 €</b>
	déficit	//////
Dépenses d'investissement engagées non mandatées.....		115.315,80 €
Recettes d'investissement restant à réaliser.....		50.520,00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>64.795,80 €</b>
<b>(B) Besoin (-) réel de financement</b>		

Excédent (+) réel de financement 146.631,42 €

**→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	252.365,10 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068.....)	0 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068.....)	0 €
<b>SOUS-TOTAL.....</b>	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+ 1)	252.365,10 €
<b>TOTAL (A1)</b>	<b>252.365,10 €</b>

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur  
(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)

**→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté : 252.365,10 €	D001 : solde d'exécution N -1	R001 : solde d'exécution N-1 : 211.427,22 €  R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Jacques BIDALUN

Jacques BIDALUN

13 MARS 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VERDON-SUR-MER**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

**Présents** : Jacques BIDLUN - Christine GRASS - Francis CAUDERLIER - Adèle COSTE - Alain PONTENS - Bernard AUGÉARD — Fanny FULLOY- Bernard ESCHENBRENNER - Émilie ENNELIN - Alain DALMAZZO - Marie-Christine LARTIGAU - Pascal GUILLET - Pauline PAUTHIER - Bernard VINQUOY-

**Absents excusés** : Claudine PERTUISOT

**Secrétaire** : Jacques BIDLUN

**D/21-03-23 Vote des subventions aux associations**

	<b>Subventions accordées 2023</b>
FOYER COMMUNAL	3 000,00 €
ACCA	2 000,00 €
APE	800,00 €
ASV	1 650,00 €
PETANQUE	500,00 €
CNV	5 600,00 €
GYMNASTIQUE	200,00 €
REVEIL DES ANCIENS	500,00 €
AMICALE POMPIERS	500,00 €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	1 000,00 €
SNSM	2 500,00 €
UNC	700,00 €
TENNIS	2 000,00 €
APPEM	CCAS
SOUVENIR Français	CCAS
JEUNES SAPEURS POMPIERS	400,00 €
COLLEGE GEORGES MANDEL	1 000,00 €
SI ON CHANTAIT	400,00 €
FNACA	

*publié le 16.03.23*

FISH AND TWINS		4 250,00 €
ARS EN POINTE		
COOPERATIVE SCOLAIRE DU VERDON		800,00 €
MEDOC ENFANCE HANDICAP	CCAS	
SPA		200,00 €
AQUI FM		200,00 €
GDSA (défense des abeilles, destruction de frelons asiatiques)		200,00 €
FRANKTON SOUVENIR		300,00 €
Cyclo Club Pointe Médoc	NON	
ASSO DES PECHEURS DE LA POINTE DU MEDOC	Demande de mise à disposition d'un local (ancien chalet tourisme à la Pointe)	
PRÉVENTION ROUTIERE	NON PRÉCISÉ	
SEA		500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>29 200,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCORDE, une subvention aux associations pour l'année 2023 d'un montant total de 29 200,00 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire**

Jacques BIDLUN



**La secrétaire de séance**

Jacques BIDLUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982).  
Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
en date du

13 MARS 2023

publié le 16.03.23